

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	34 (1946)
Heft:	707
 Artikel:	L'aide à la Finlande
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-265802

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A propos du projet de loi sur l'instruction publique

Après 6 ans de guerre où les pouvoirs publics ont dû parer au plus pressé, la défense du pays, ou voit, surgir partout des initiatives qui remettent en question maints problèmes d'ordre tout à fait général. Il n'en est pas de plus discuté que celui de l'éducation et de l'instruction publique. A Genève, M. le député A. Dupont-Willemin vient de déposer sur le bureau du Grand Conseil un projet de loi sur l'instruction publique.

Loin de moi la pensée de mettre en discussion ni le fond ni les détails de la loi proposée, ce qui demanderait des compétences que je n'ai pas, et une place dont je ne dispose pas. Les lecteurs voudront bien trouver dans ce qui suit quelques considérations que m'ont suggérées soit la lecture du texte lui-même, soit les entretiens que j'ai eus avec M. le professeur André Oltramare, promoteur de la loi, et avec des éducateurs et des maîtres de Genève. Ceux-ci retrouvent ici l'écho de nos conversations : je m'en excuse auprès d'eux en les remerciant de m'avoir aidé à « éclairer ma lanterne ».

Le rapport qui accompagne le projet de loi de M. Dupont-Willemin indique très clairement le but poursuivi : le renouvellement des élites responsables de notre république. Il faut donc discernier dans ces propositions non seulement une valeur pédagogique, mais tout d'abord une valeur sociale. De les deux points essentiels que je relèverai : les *Bourses* et l'organisation de ce que les auteurs appellent l'*'Ecole moyenne'*.

Avant de présenter quelques réflexions à ce sujet, je tiens à répéter ce que les promoteurs de la loi ne cessent d'affirmer : ce n'est là qu'un *projet* qui peut être modifié, qui doit servir de base à une discussion aussi large et aussi approfondie que possible. Et aussi, qu'une loi ne peut pas donner de règlement d'application, celui-ci étant étudié par les départements compétents lors de la mise en vigueur de la loi. Ces deux remarques répondront, je l'espère, à certaines questions de détails qui se posent au public.

Les « *Bourses* » : Est-il besoin de dire qu'en principe tout le monde est d'accord sur l'octroi des bourses aux jeunes gens et aux jeunes filles qui montrent des dispositions pour entreprendre des études secondaires et supérieures ? Le projet prévoit deux espèces de bourses : d'une part celles qui seraient accordées à des élèves qui font preuve d'une intelligence suffisante pour poursuivre normalement leurs études secondaires, d'autre part, les bourses allant aux élèves qui se distinguent nettement de la moyenne.

De quels moyens dispose-t-on pour déterminer quels élèves auront droit à ces bourses d'études et d'entretien ? Tout d'abord on continuera à se fonder sur les rapports des maîtres et sur une enquête de la situation financière de la famille du boursier. A cela pourraient venir s'ajouter un examen psycho-pédagogique et un examen d'orientation professionnelle qui tiendraient compte non seulement du résultat scolaire mais des aptitudes complètes de l'élève, de ses goûts et de ses intérêts. On objectera que des bourses même suffisantes pour parer au manque à gagner d'un enfant de famille indigente, ne rem-

placeront jamais un milieu familial ou social cultivé où l'enfant a vécu et s'est développé depuis sa petite enfance, et qu'un élève de milieu simple sera toujours lésé par rapport à celui qui aura joui des priviléges de la culture. Cette réserve faite, nous abordons la seconde partie de la loi, celle qui soulève le plus grand nombre de points d'interrogation : l'*'Ecole moyenne'*. Les auteurs prévoient en effet que pour établir de façon plus générale et plus positive l'accession à l'enseignement secondaire de tous les élèves méritants, il ne faut pas, dès l'âge de 12 ou 13 ans, fermer les portes à une certaine catégorie d'enfants. Pour parer à une perte sensible des énergies intellectuelles de la nation, il faut organiser une espèce de gare de triage à l'âge où l'ordinaire ou décide de la suite des études. On grouperait donc sous une même direction (direction pédagogique et administrative) tous les enfants de 13 à 15 ans : c'est-à-dire les élèves qui actuellement suivent les classes de 8^e et 9^e primaires, 6^e et 5^e du Collège, 1^e et 2^e du Collège moderne, 6^e et 5^e de l'Ecole supérieure de Jeunes filles, 1^e et 2^e de l'Ecole ménagère. Pour l'instant, et bien que chaque école dépende d'un directeur ou d'une directrice différents, il est possible de faire des échanges d'élèves sur une certaine échelle. Mais ma courte expérience m'a montré que cet échange se fait plutôt de façon négative : c'est-à-dire que l'on transfère un élève d'une section à l'autre, d'une école à l'autre, parce qu'il n'est pas capable de poursuivre ses études dans celle où il est entré. Il faudrait aussi pouvoir faire bifurquer ceux qui sont capables d'assimiler un enseignement plus intellectuel ou plus technique.

On a peur, dans le public, et le préavis du Président du Département de l'Instruction publique (séance du Grand Conseil du 2 mars 1946) a retenu l'écho, on a peur que le choix des études et d'une profession soit enlevé aux parents par les instances scolaires. Rien, dans notre démocratie qui fait une si large place à la liberté individuelle, ne peut être plus contraire à l'intention des auteurs : il s'agit d'une orientation meilleure, non pas d'une contrainte exercée sur les élèves et les parents. Mais les classes de l'*'Ecole moyenne'*, organisées peut à peu avec une plus grande souplesse, auraient l'avantage d'offrir un enseignement plus différencié tout en étant soumises à une seule direction.

Une autre objection à l'établissement d'une école moyenne est d'ordre tout psychologique : on constate en effet que les élèves font un « saut » lors du passage de l'école primaire à l'école secondaire. Pour les uns, le saut est soit prématué, ou difficile : quelques-uns se voient forcés de renoncer à suivre la classe où ils sont entrés, d'autres font un effort qui même vaut à un insuccès partiel, à une précieuse valeur morale. N'ötéra-t-on pas à ce passage un peu forcé cet aiguillon ? ne ternira-t-on pas l'éclat, la joie de ceux qui ont laissé à l'école primaire leur enfance pour aborder avec l'école secondaire leur adolescence ? Il ne faudrait pas que l'école moyenne fût un prolongement de l'école primaire, mais fût nettement rattachée à l'enseignement secondaire, en fût le premier échelon.

Où trouvera-t-on, demandent d'aucuns, les maîtres de cette nouvelle école ? Mais... là-même où ils sont ; dans les classes que nous avons numérotées tout à l'heure. Il faudra, me semble-

ment passionnante. Un choix de nombreuses photographies d'un intérêt documentaire illustrent le volume.
J. G.

Ernest Christen : *Route ouverte*. Editions Labor et Fides. Genève.

Les lecteurs du pasteur Ernest Christen lui seront reconnaissants de continuer à évoquer pour eux les souvenirs d'une vie dont il a pu dire « Après bien des pérégrinations, j'ai connu la beauté du Ministère ». Ils entendront retentir dans « Route ouverte » des mêmes notes à la fois enjouées et graves que dans « Route barrée ».

L'auteur évoque avec émotion et une joie communicative les débuts de son ministère pastoral ; il dit avec humour ses espoirs et ses échecs. Il entraîne son lecteur sur les routes de Belgique, d'Écosse... dans la grande ville lyonnaise... puis dans les paroisses genevoises : Vernier, Carouge, Petit-Saconnex où le pasteur Ernest Christen exerça un Ministère à la fois original et fécond. Il dit son amour de la beauté qui fera de lui le défenseur enthousiaste de l'art religieux dans les temples protestants.

L'auteur rend un émouvant hommage aux êtres rencontrés sur sa route, à ceux qui ont embrassé sa vie — son père, sa mère, ses maîtres spirituels théologiens et musiciens.

Maints lecteurs seront heureux de rencontrer tour à tour le grand violoniste Ysaïe, le pasteur

Léopold Monod, le Pasteur Louis Choisy... et les originaux du bord du Rhône.

L'auteur a déjà dû s'apercevoir que « ses miettes » avaient nourri de nombreuses âmes.

Figures et portraits de femmes

D'une bibliothécaire à l'autre

C'est un événement lausannois que la retraite de Mme C. Jaquillard ; beaucoup ont peine à y croire, car la Bibliothèque française de la place St-François et sa directrice forment un tout, sont une institution lausannoise. Les ans ont passé sur Mme Jaquillard sans laisser leurs traces, puisque sa vivacité d'esprit, sa curiosité pour tout ce qui est humain, sa culture demeurent intacts. Cependant, le 1^{er} avril, Mme Jaquillard a remis son entreprise à Mme Rose Courvoisier, secrétaire de rédaction à la « Gazette de Lausanne ».

Il y a plus de cinquante ans que Mme Jaquillard, qui en avait alors trente, racheta un fonds de 5.000 livres et ouvrit sa bibliothèque circulante. C'était au bas de la rue de Bourg, qui était alors plus tortueuse, bordée de maisons étroites aux magasins encore plus étroits. La rue de la Paix n'exista pas ; les maisons, côté lac, étaient bordées de jardins fleuris ; le regard descendait sans obstacle, parmi les fleurs et les vignes, jusqu'au lac. Mme Jaquillard et sa mère se prenaient à oublier leurs livres pour admirer le lac et respirer les parfums ; elles se précipitaient dans leur jardin au bruit tintinnabulant des premiers tramways descendant l'avenue de la Gare, et à quelle allure ! On ne se lassait pas de garder ces voitures jaunes qui marchaient toutes seules !

Lausanne ne comptait alors que 45.000 habi-

L'aide à la Finlande

Cliché Croix-Rouge Suisse
Secours aux Enfants



La Finlande : pays des mille lacs, patrie des vaillantes Lottas ; elle a souffert les calamités des longues années de guerre qui l'ont vaincu et appauvrie. Mais sa défaite est matérielle seulement, car la Finlande recèle au plus profond d'elle-même un trésor ineffable, le témoignage de sa force morale. C'est pour cet apanage spirituel que nous avons été conquis à la cause finlandaise. Très souvent nous avons été témoins de nous comparer à la Finlande ; mais serions-nous assez valeureux pour lui ressembler ? Là n'est pas le problème ; cherchons simplement à tendre une main secourable vers le nord, vers ce pays que nous admirons, vers la Finlande.

La participation active d'un comité qui s'est formé à Zurich, une large contribution de la Croix-Rouge Suisse ont permis de réunir la somme de Fr. 195.000,— confiée au Comité de la Croix-Rouge Internationale afin qu'il pourvoie à la détresse des prisonniers de guerre en Finlande, qui achète vivres et médicaments, dont le transport et la répartition au sein du pays étaient contrôlés par des délégués.

Au cours des années 1942-43, la Croix-Rouge Suisse réalisa une aide à l'enfant qui s'élève à Fr. 200.000 environ. Depuis, cette prestation financière n'a jamais cessé. Ces dons ont permis l'achat de vêtements et de médicaments. Le réseau antidiptérique envoyé par la Croix-Rouge Suisse était, par l'entremise de la Croix-Rouge Finlandaise, mis à la disposition du corps médical et du service pharmaceutique qui seuls, selon le code finlandais, ont le droit de le détenir. Le danger imminent de l'épidémie fut ainsi prévenu. C'était une joie de combiner judicieusement

t-il, des maîtres gradués d'université, mais ayant fait des études psycho-pédagogiques plus poussées que celles qu'on exige d'eux actuellement à Genève.

Voilà quelques-unes des considérations que le Mouvement Féministe m'a demandé de soumettre à ses lecteurs.

J'espère que ces notes tout incomplètes qu'elles sont, contribueront à éclairer la question de notre enseignement secondaire et à renseigner ceux que ces problèmes intéressent dans notre petite république. Anne WEIGLE.

le contenu des paquets de vêtements pour les petits Finlandais, de garnir avec soin les colis de Noël ! Mais la participation personnelle est plus vivante encore à travers l'œuvre des parrains. Les 3150 parrains suisses inscrits jusqu'à aujourd'hui ont réellement compris, partagé les épreuves de leurs filleuls finlandais ; ils ont donné d'eux-mêmes et leur contribution efficace a permis, pendant un certain temps, d'allonger la liste des filleuls d'une centaine de nouveaux enfants chaque mois.

Les parrains suisses ne connaissent probablement jamais leur grande famille du pays des neiges, leurs filleuls vivent si loin d'eux. Mais chacun se souviendra des lettres de son protégé, qui pourtant en révèlent si long : l'évacuation, la fuite éprouvée à travers le pays ; la petite ferme d'où l'on voit, au-delà de la mer, la Suède qui a recueilli le frère cadet ; le facteur rural qui n'apporte pas la lettre du père ; l'école où l'on enseigne malgré la guerre, la classe fière de chaque succès scolaire. Des lettres courageuses qui oublient de se plaindre, des lettres qui chantent l'espérance.

Toutes, elles sont des lettres de guerre, des lettres vieilles de quelques années déjà, car la destruction, poursuivant sa course hallucinante, a multiplié ses victimes : les orphelins du monde entier appellent au secours. Mais pourtant, ces lettres finlandaises sont encore vivantes ; elles ont tissé d'invisibles liens qui nouent étroitement les parrains suisses à ces premiers petits filleuls, filleuls du Nord. Croix-Rouge Suisse Secours aux Enfants

A La Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870
Mme YVE L. MENZONE
Solidité - Elegance
5% escompte en tickets jaunes
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

N'oubliez pas que c'est chez Hirt

4, rue de la Fontaine, que vous trouvez les plus belles fleurs, les plus traîches. Tél. 5.01.60

tants, mais ces habitants aimait la lecture, et la Bibliothèque française était fort achalandée ; elle l'est d'ailleurs restée, dans ses divers établissements, à la rue Pépinet, dans l'immeuble qui abritait la « Gazette de Lausanne », à la rue Centrale, puis à St-François. A chaque déplacement, sa propriétaire s'efforçait devant l'amontement de 10.000, de 15.000 livres à mettre en caisses, à décaisser, à reclasser. Car on pense bien que notre bibliothécaire, si avide de lecture, si curieuse de toute manifestation de l'esprit, a su compléter ses collections. A son fonds de romans français, anglais, allemands, de traductions variées, est venue s'ajouter la forte production qui marqua la fin du XIX^e et le début du XX^e siècles, jusqu'en 1939. Et c'est parce que l'édition a subi dès lors une crise terrible que les trésors de Mme Jaquillard sont devenus si précieux ; ils contiennent des livres que les destructions par bombardements ont rendus quasi introuvable.

Ces trésors, c'est maintenant Mme R. Courvoisier qui les gère, les distribue et les complète. Mme Courvoisier est une Lausannoise singulièrement vive et pratique ; la vie l'a voulu ainsi qu'en fait d'abord une habile sténodactylographe, — il faut la voir à sa machine, qu'elle caresse plus qu'elle ne frappe de ses doigts agiles, — puis une secrétaire de rédaction entendue d'abord à « La femme d'aujourd'hui », à Lausanne, puis à Paris, à l'« Ami du Peuple », le journal de Coty aujourd'hui disparu, qui tirait à un et demi million d'exemplaires ! Mme Courvoisier a fait là un dur apprentissage qui lui a été fort utile quand elle entra à la « Gazette de Lausanne » en octobre 1930, toujours comme secrétaire de rédaction.

Et maintenant la grande « librairie » de St-François repeinte, rajeunie, aménagée de façon plus coquette, avec un mobilier neuf et des éta-

ges claires, accueille lecteurs et lectrices. On y trouve autant de fleurs qu'avant, mais disposées autrement ; on retrouve Mme Jaquillard qui vient approuver tous ces changements, qu'elle n'aurait pas eu le courage d'entreprendre, qui se réjouit des initiatives que prend celle qui lui succède, de l'aspect frais et pimpant donné à ce lieu où viennent se ravitailler tous ceux pour qui la lecture est le plus agréable des passe-temps, le plus grand enrichissement et la belle évasion, ceux qui viennent se documenter, faire des recherches qui permettent les trésors amassés pendant dix lustres.

Le Mouvement Féministe souhaite une heureuse retraite à Mme Jaquillard, sa fidèle abonnée, une suffragiste de toujours et présente ses vœux à Mme Courvoisier.

S. BONARD.

Tout pour économiser

LE GAZ

Cuisinières et réchauds

derniers modèles

Autociseurs - Grils „Melior“

Marmites à vapeur

E. FINAZ-TRACHSEL

Boulevard James-Fazy 6

